



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 19 avril 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32
Date de la convocation 10 avril 2012		
Date d'affichage 12 avril 2012		
Objet de la délibération <i>Direction des Finances – Service Financier – Diminution du montant de la surtaxe communale. Budget de l'eau</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 32		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille douze, le dix-neuf avril deux mille douze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, CHAOUCHÉ Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelynne, TREQUATRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, KASPERSKI Christophe

Procurations :

LAUNAY Michel donne procuration à DUPONT Thierry,
GUERRUCCI Alberto donne procuration à ACROSSE Paul,
FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges

Absente excusée :

CHASTAIGNET Elisabeth

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Par délibération en date du 19 mai 2010, le conseil municipal a approuvé le choix du candidat VEOLIA EAU en tant que délégataire du service public d'eau potable de la commune de Sollies-Pont.

Le contrat a été signé le 10 juin 2010. Ceci a eu pour effet de diminuer le prix de l'eau pour l'utilisateur tout en permettant à la commune d'augmenter le montant des surtaxes communales afin de pouvoir effectuer des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

La surtaxe d'eau est donc passée de 0,33 € le m³ à 1,05 €.

Conséquence pour l'abonné :

Selon la consommation, cela a représenté une réduction du prix de l'eau de l'ordre de 8% à 9%.

Compte tenu des excédents générés sur le budget 2012 et au regard d'une simulation financière effectuée jusqu'en 2015, le montant de cette surtaxe pourrait être ramené à 0,70 € le m³ au lieu de 1,05 € actuellement soit une baisse de 33% tout en préservant l'équilibre budgétaire et en permettant des dépenses d'équipement à hauteur de 300 000€ par an.

Conséquence pour l'abonné :

Pour un abonné consommant 120 m3 par an, cela représente une nouvelle réduction de 11,82 % soit :

- montant facture simulée actuelle : 374,66 €
- montant facture simulée à 0,70 € le m3 : 330,35 € soit 44,31 € en moins

Globalement, la facture de l'abonné se retrouve réduite d'environ 21% sur deux exercices.

VU la délibération du 19 mai 2010 approuvant le choix de l'entreprise VEOLIA EAU en tant que délégataire du service public d'eau potable de la commune,

VU la signature du contrat en date du 10 juin 2010,

VU la délibération du 24 juin 2010 fixant le montant de la surtaxe communale de l'eau à 1.05 € le m3,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **DECIDE** de fixer le montant de la surtaxe communale de l'eau à 0.70 € le m3 à compter du 1^{er} juillet 2012.

- **DIT** que la recette sera imputée sur le budget de l'eau, article 70111.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 23 AVR. 2012
et publication ou notification du 25 AVR. 2012

